

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 8 février 2019**

Délibération CA-2019-15

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 11 janvier 2019**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 11 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 8 février 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 30 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 11 janvier 2019.

Fait à Créteil, le 8 février 2019

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités